

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 20 FÉVRIER 2025****Présents : 51****Votants : 69****Pouvoirs : 18 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Véronique Hauville****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 13 février 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°2

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les lignes directrices de gestion d'Ambert Livradois Forez,

Considérant le déroulement de carrières des agents de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	Nombre de postes	Motif
Adjoint techniques territoriaux	35H	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	Avancement à l'ancienneté
Adjoint administratifs territoriaux	35H	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	Avancement à l'ancienneté
Adjoint territoriaux d'animation	35H	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principaux de 2 ^{ème} classe	4	Avancement à l'ancienneté



Adjoint territoriaux d'animation	28H	Adjoint d'animations	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Avancement à l'ancienneté
Adjoint territoriaux d'animation	35H	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	Avancement à l'ancienneté
Assistants d'enseignement artistique	20H	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	1	Avancement à l'ancienneté
Ingénieurs	35h	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	1	Avancement à l'ancienneté
Éducateurs de jeunes enfants	35H	EJE	EJE classe exceptionnelle	1	Avancement à l'ancienneté
Rédacteur	35h	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	Avancement à l'ancienneté

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 4 963 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve :

- les avancements de grade ci-dessus présentés qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade ;
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.



Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 27 février 2025